

Compte-rendu de réunion

**OBJET DE LA
RÉUNION**

**Comité régional de l'habitat et de
l'hébergement (CRHH)
Séance plénière du 30 novembre 2017**

DATE

30/11/17

SERVICE Secrétariat du CRHH : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes **LIEU** Lyon (école des finances publiques)

Président de séance : Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

1 ^{er} collègue	Présent
Conseil Régional	✓
Conseil départemental de l'Ain	Pouvoir donné
Conseil départemental de l'Allier	✓
Conseil départemental de l'Ardèche	
Conseil départemental du Cantal	
Conseil départemental de la Drôme	
Conseil départemental de l'Isère	Pouvoir donné
Conseil départemental de la Loire	✓
Conseil départemental de la Haute-Loire	
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	✓
Conseil départemental du Rhône	✓
Conseil départemental de la Savoie	
Conseil départemental de la Haute-Savoie	
Métropole de Lyon	✓ + 1 pouvoir reçu
Grenoble-Alpes Métropole	✓ + 1 pouvoir reçu
CU de Saint-Étienne Métropole	✓ + 1 pouvoir reçu
CU de Clermont Auvergne Métropole	✓
CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	
CA Montluçon Communauté	
CA Moulins Communauté	
CA Vichy Communauté	Pouvoir donné
CA Privas Centre Ardèche	
CA Annonay Rhône Agglo	
CA Hermitage-Tournois-Herbasse-Pays de Saint Félicien	Pouvoir donné
CA du Bassin d'Aurillac	

1 ^{er} collègue (suite)	Présent
CA Montélimar-Agglomération	
CA Valence Romans Agglo	
CA ViennAgglo	✓
CA Porte de l'Isère	✓ + 1 pouvoir reçu
CA du Pays Voironnais	✓
CA Roannais Agglomération	Pouvoir donné
CA Loire-Forez	✓ + 1 pouvoir reçu
CA du Puy en Velay	
CA Agglo Pays d'Issoire	
CA de l'Ouest Rhodanien	
CA Villefranche Beaujolais Saône	✓
CA Grand Lac - Lac du Bourget	
CA Arlysère	
CA Chambéry Métropole Coeur des Bauges	
CA Annemasse-Les Voirons Agglomération	
CA du Grand Annecy	
CA Thonon Agglomération	Pouvoir donné

2 ^{ème} collège	Présent
ARRA-HLM /ARAUSH	✓
ADOMA	✓
SOLiHA	✓
Fédération des EPL	✓
ADIL	✓ + 1 pouvoir reçu
FNAIM	
FPI	✓ + 1 pouvoir reçu
SNAL	
UNIS	Pouvoir donné
Chambre des notaires	✓
CAPEB	✓
FFB	
LCA FFB	✓
Ordre des architectes	✓
Action Logement	✓
Caisse des dépôts	✓
Comité des banques	✓
CAF	Pouvoir donné
AROMSA	

3 ^{ème} collège	Présent
FAPIL	✓
Fédération des acteurs de la solidarité	✓
URAF	
UNAFO	✓
URHAJ / URCLLAJ	✓
Fondation Abbé Pierre	✓
Président de COMED	✓
SIAO	✓
ARTAG	
CGL	
CLCV	✓
CNL	✓
CSF	
UNPI	
CRPA	✓
CRPA	✓
CPME	
MEDEF	✓
CFDT	✓
CFTC	
CFE-CGC	
CGT	
FO	

Services de l'État	Présent
DDT 01	✓
DDT 03	✓
DDT 07	✓
DDT 15	
DDT 26	✓
DDT 38	
DDT 42	
DDT 43	✓
DDT 63	✓
DDT 69	✓
DDT 73	✓
DDT 74	✓
DDCS 01	
DDCS 03	
DDCS 07	✓
DDCS 15	
DDCS 26	
DDCS 38	
DDCS 42	
DDCS 43	
DDCS 63	
DDCS 69	
DDCS 73	
DDCS 74	✓
DREAL	✓
DRDJSCS	✓
RRPIE	
DRFIP	
SGAR	✓

Structures invitées	Présent
ADEME	
EPORA	✓
MRIE	✓
INSEE	
ARS	

Ouverture de la séance et introduction de Monsieur le préfet de région

Monsieur le préfet de région accueille les participants à cette séance plénière du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il salue le travail mené en 2017 par les membres du bureau et de la CHAL dont l'activité a été soutenue. Le séminaire régional, initialement prévu en fin d'année se tiendra finalement le 2 mars prochain après-midi ; ses travaux pourront contribuer aux réflexions nationales. Le prochain CRHH plénier se tiendra le même jour, le matin, et validera, entre autres, la répartition des aides à la pierre pour 2018.

Monsieur le préfet de région commente les derniers chiffres de la construction en région qui confirment la reprise de l'activité observée en 2016 :

- 66 300 logements autorisés, soit une hausse de 17 % en année glissante (octobre 2016 à septembre 2017),
- 52 900 mises en chantier, soit une augmentation de 12 % en année glissante,
- 19 600 réservations de logement enregistrées, soit une augmentation de 12 %.

Ces chiffres sont encourageants et de nombreux acteurs travaillent pour que les prix des logements restent accessibles au plus grand nombre. Il convient néanmoins de rester vigilant sur les stocks de logements disponibles à la vente qui se contractent dans plusieurs territoires en particulier dans la métropole de Lyon et en Haute-Savoie.

Si les résultats à l'échelle de la région sont bons, ils cachent cependant des disparités entre les territoires. En effet, des territoires, côté Auvergne notamment, sont confrontés à des enjeux de mutation, de rénovation de logements énergivores et également de revitalisation des centres-villes.

La réponse aux besoins de chacun est également l'un des piliers de la stratégie Logement pour permettre l'accès au logement de tous. Le plan logement d'abord s'attachera à favoriser l'accès à un logement des personnes sans domicile fixe. Il s'appuiera sur une mobilisation de l'offre et l'accompagnement des personnes, et l'implication des acteurs et des territoires. Les contributions de l'ensemble des acteurs seront toujours utilisés dans le cadre du projet de loi Logement. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le ministre de la cohésion des territoires le 20 novembre 2017 visant à sélectionner 15 territoires de mise en œuvre accélérée du plan national.

La veille du CRHH, Monsieur le préfet de région a reçu les bailleurs sociaux qui ont pu évoquer les conséquences de l'article 52 du projet de loi de finances 2018. Une lettre a été envoyée aujourd'hui au ministère du Logement. Monsieur le préfet espère que les travaux en cours, notamment avec la Caisse des Dépôts, permettront d'aboutir à une solution satisfaisante.

Monsieur le préfet de région revient sur le décalage d'un an du calendrier des conventions d'utilité sociale : ce calendrier sera actualisé dans la loi logement et permettra aux bailleurs d'adapter leurs plans stratégiques de patrimoine en fonction d'évolutions financières qui seront alors connues. Pour les ménages, la réduction de loyer de solidarité compensera la baisse des APL et la mesure sera neutre financièrement pour eux.

Ce CRHH sera l'occasion de revenir rapidement sur le bilan triennal SRU 2014-2016. Le respect des dispositions de la loi SRU est un impératif et l'État a su faire preuve de fermeté à l'égard des communes peu volontaires.

Le préfet de région insiste sur l'importance des contrats de mixité sociale (CMS) et souhaite qu'ils soient signés rapidement avec l'ensemble des communes nouvellement carencées. Ces contrats permettent un dialogue entre les élus et les préfets, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales.

Lors de ce CRHH, sera aussi proposé pour avis le projet d'arrêté régional relatif à la mobilisation du foncier public à des fins de logements. Monsieur le Préfet indique que l'État continuera à mobiliser son foncier pour accélérer la production de logements, notamment sociaux.

Monsieur le Préfet rappelle que le Fonds national des aides à la pierre pour le logement locatif social a fait l'objet d'une réduction de crédits d'un peu moins de 20 %, qui a été répercutée de manière homogène dans les régions. Les territoires de gestion se sont également vus appliquer cette baisse.

En ce qui concerne les aides de l'Anah, le rythme d'engagement actuel et les perspectives remontées en novembre pour la fin de l'année s'inscrivent dans la tendance nationale. Les objectifs Habiter Mieux ne seront pas atteints, avec 6 500 logements en perspective de fin d'année, soit 82 % de l'objectif. C'est mieux qu'en 2016, le résultat s'étant limité à 4 781 logements et 56 % de l'objectif, mais c'est insuffisant. Monsieur le préfet de région estime que l'Anah est un acteur essentiel pour la rénovation rurale et péri-urbaine. Il souhaite que l'Anah se tourne davantage vers les propriétaires bailleurs, et considère qu'il faut aider ces derniers, notamment dans l'habitat dégradé, pour une action en prévention des difficultés.

Concernant le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, la région est concernée par 19 quartiers d'intérêt national, les PRIN, et 34 d'intérêt régional, les PRIR. Pour les PRIR, un comité régional des financeurs se réunira le 4 décembre et examinera chaque projet avant la signature de la convention pluriannuelle et en assurera ensuite le suivi.

Enfin, l'accueil des demandeurs d'asile et au-delà, l'intégration des populations ayant obtenu une protection internationale sont des enjeux qui touchent fortement la région. Une réunion a eu lieu la veille avec le maire et la métropole de Lyon pour évoquer le plan grand froid. Des efforts seront faits pour ouvrir de nouvelles places CHRS et CADA.

M. Vauterin (Dreal) demande s'il y a des interventions préliminaires puis présente l'ordre du jour :

- Actualités
- Bilan triennal SRU
- Point d'avancement sur les aides à la pierre : parc public et parc privé
- Renfort hivernal
- Point sur l'intégration des réfugiés
- Point d'avancement sur le NPNRU
- Foncier public : avis du CRHH sur la liste des terrains mobilisables à des fins de logement

**

*

Note : Les informations présentes dans le diaporama ne sont pas toutes retranscrites dans le présent compte-rendu, le diaporama étant consultable à cette adresse : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-de-l-habitat-et-de-l-a2684.html>

1 - Actualités

M. Vauterin (DREAL) présente les actualités avec notamment :

- un calendrier révisé pour les conventions d'utilités sociales (CUS), le but étant de pouvoir construire des CUS adaptées aux nouvelles dispositions de la loi de finances.
- la stratégie logement à travers ses trois piliers :
 - construire plus, mieux et moins, là où c'est nécessaire, notamment en simplifiant et en facilitant l'acte de construire, en lançant de grandes opérations d'urbanisme de façon

concertée et partenariale avec les collectivités locales et les opérateurs privés avec des projets partenariaux d'aménagement, en recentrant l'investissement locatif intermédiaire et le prêt à taux zéro, en accélérant la vente HLM et en réduisant les incertitudes liées aux recours,

- répondre aux besoins de chacun pour l'accès au logement pour tous, en protégeant les plus fragiles avec le plan « logement d'abord ». Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et 15 territoires seront choisis. Mme Delaunay (DRDJSCS) précise que Saint-Étienne, Grenoble et Lyon devraient répondre à cet appel.
Les aides au logement et la politique des loyers dans le parc social seront réformés, comme la taxe d'habitation.
 - Améliorer le cadre de vie, accélérer les transitions énergétiques et numériques, en augmentant les crédits du programme de renouvellement urbain, en revitalisant les villes moyennes et les centres bourgs, en luttant contre la précarité énergétique notamment.
- le plan de rénovation énergétique des bâtiments, lancé le 24 novembre 2017, est consultable jusqu'à la fin janvier 2018 pour recueillir les contributions de chacun (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>). Chacun est invité à y participer.

Questions/remarques des participants :

- M. Morain (FAPIL) a trois questions en lien avec les réformes annoncées et l'article 52 du projet de loi de finances 2018 :

- la FAPIL souscrit à l'inquiétude des offices HLM, en tant qu'association qui loge les personnes démunies. Un impact pour les offices HLM pourrait diminuer notamment leurs capacités de production nouvelle et de réhabilitation du bâti.
- pour les organismes de maîtrise d'ouvrage et d'insertion (MOI), plusieurs facteurs risquent de les fragiliser (alors que certains sont déjà en difficulté depuis la baisse des dotations des collectivités locales) : l'augmentation de la TVA et la majoration de la CGLLS principale et additionnelle.
- sur les conditions de réussite du « Plan logement d'abord », la FAPIL s'inquiète de la réduction des places d'hébergement et des pensions de famille, de la maîtrise de la transition entre hébergement et logement. Elle demande que cela soit évoqué dans les instances de CRHH.

Mme Guinard (DREAL) explique que l'inquiétude est bien entendue pour les ménages précaires, les bailleurs et les associations. En 2018, il importe d'avoir un rythme de production suffisant en PLAI et en logement adapté. Sur le « Plan logement d'abord », l'objectif est de permettre un accès plus facile pour les ménages avec des mesures d'accompagnement et de soulager le secteur de l'hébergement. Ces éléments seront revus en instances partenariales en région et en départements.

Mme Delaunay (DRDJSCS) indique que la commission CHAL est une instance du CRHH qui peut travailler à cette maîtrise de la transition, au-delà de l'appel à manifestation d'intérêt. L'échelon départemental sera aussi primordial pour dialoguer.

- M. Charvin (Saint-Étienne Métropole) remercie le préfet de la Loire d'être intervenu en faveur des collectivités sur l'article 52 du projet de loi de finances. Il s'interroge sur l'impact potentiel sur les offices HLM en situation difficile et sur la perspective pour la collectivité de devoir faire jouer la garantie apportée, avec un impact financier qui serait considérable. L'élaboration du PLH est rendu difficile par cette absence de visibilité. Par ailleurs, quelle sera la position de l'Etat en ce qui concerne les regroupements ou fusions d'organismes ? La métropole souhaite anticiper autant que possible. Il faudra une vision partagée.

M. Vauterin (DREAL) répond qu'il y a effectivement des incertitudes actuellement mais qu'elles devraient être levées rapidement. Concernant l'évolution des bailleurs, les analyses, qui seront faites quand la situation sera stabilisée, seront partagées. Dans la nouvelle loi logement, l'État a annoncé qu'il se dotera d'outils pour accompagner les éventuelles évolutions.

Monsieur le préfet de région ajoute qu'il est impossible de répondre tant que la loi n'est pas encore votée. Sur les fusions des offices, les seuils ne seront pas encore connus. D'ores et déjà, il peut effectivement être intéressant de travailler en amont pour anticiper les fusions.

- Mme Barrot (Caisse des dépôts) indique que tout sera mis en œuvre pour ne pas faire jouer la garantie apportée par les collectivités. Cela a été annoncé par le nouveau directeur délégué de la Caisse des Dépôts devant le Sénat. L'intérêt collectif est d'avoir un monde social fort. Il importe d'avoir un nouveau modèle validé ensemble.

2-Bilan triennal SRU

M. Vauterin (DREAL) rappelle le calendrier du bilan triennal. Suite aux demandes de la commission nationale SRU, le préfet de région a validé, en lien avec les préfets de département concernés, les modifications suivantes par rapport à la situation présentée au CRHH du 30 mai :

- Gaillard (74) proposée à la carence (pas de majoration car commune non prélevée)
- Saint-Clair-du-Rhône (38) verrait sa majoration portée à +50 % (pas de majoration prévue initialement).

Le taux de carencement en région devrait ainsi atteindre les 50 % en région (33 communes sur les 66 entendues en commission départementale).

Ces modifications sont soumises au vote.

Questions/remarques des participants :

- M. Amiot (Fondation Abbé Pierre) indique que la Fondation Abbé Pierre est pour une application stricte de la loi. La commission nationale a mis en évidence certaines communes qui n'ont pas complètement satisfait aux obligations. En région, 40 communes ont un taux de LLS qui baisse. Deux tiers n'ont pas rempli leurs objectifs SRU et s'éloignent donc de l'objectif visé en 2025. Concernant la majoration il ne doit pas y avoir une application plus clémente du barème pour certaines communes que pour d'autres.

Mme Noars (DREAL) rappelle que lors du CRHH plénier du 30 mai, l'ensemble des éléments ont été partagés, dans la plus grande transparence, notamment la doctrine régionale. Un réexamen minutieux a eu lieu en région après tenue de la commission nationale. Il faut rappeler également qu'aucun barème national n'existe.

M. Vauterin (DREAL) ajoute que Saint-Clair-du-Rhône voit sa majoration augmentée dans une certaine mesure seulement car la commune est fortement contrainte par les risques technologiques. Quant à Gaillard, elle touche la dotation de solidarité urbaine et ne sera pas prélevée de ce fait. La majoration, qui s'applique sur le prélèvement, n'a donc pas lieu d'être.

Monsieur le Préfet de région indique que le contrat de mixité sociale lui paraît un bon outil qui devra être proposé aux communes concernées.

- M. Rival (CA Porte de l'Isère) indique qu'il est nécessaire d'avoir une interprétation discutée avec les élus. Il rappelle que certaines villes présentent quant à elles 70 % de logements sociaux et sont en difficulté pour améliorer la mixité sociale.

Au vu des propositions, le CRHH donne un avis favorable à l'unanimité.

3-Point d'avancement sur les aides à la pierre

3-1 parc public

Mme Guinard (DREAL) présente l'état d'avancement des aides à pierre du parc public et annonce un redéploiement du national de 1,4 million d'euros supplémentaires. Les crédits seront répartis entre les territoires tendus, ceux ayant des obligations SRU et en fonction des montants moyens de subventions votés par le CRHH. Cela concernera en particulier la métropole de Lyon et la Haute-Savoie. L'obtention d'autres crédits en toute fin d'année n'est également pas à exclure.

Questions/remarques des participants :

- M. Portay (CFDT) précise qu'il doit avoir une erreur dans le tableau précédent de la page 18 entre la métropole du Rhône et le département du Rhône.

Mme Guinard (DREAL) répond que cela sera vérifié et corrigé.

- M. Hainaut (Association régionale USH) rappelle que dans un précédent CRHH, il avait été demandé d'avoir des crédits pour les territoires détendus, notamment sur les démolitions. Il est nécessaire d'avoir une ligne dédiée à ce sujet.

Mme Noars (DREAL) explique que des débats ont eu lieu sur ce sujet et le choix pour cette année a été de maintenir les forfaits PLAI plutôt que d'affecter une enveloppe aux démolitions. Mais c'est effectivement un sujet important. Une enquête est en cours par le FNAP. Des débats ont lieu notamment dans le cadre du groupe de travail national et l'on espère une vraie affectation des moyens pour accompagner la démolition et la revitalisation des centres-bourgs.

3-2 parc privé

Après avoir présenté l'état d'avancement au 20 novembre et la perspective de fin d'année, Mme Guinard (DREAL) rappelle que le Conseil d'Administration de l'Anah a eu lieu la veille du CRHH. Ce sujet sera abordé à nouveau en début d'année prochaine pour présenter les évolutions pour 2018.

- Mme Garnier (Grenoble-Alpes-Métropole) indique que 2017 est une année faible du fait d'un nouveau démarrage d'une campagne d'aides aux copropriétés. Les prochaines années présenteront sûrement un grand nombre de dossiers, car au lancement de cette campagne de nombreuses copropriétés ont répondu à l'appel (un nombre tel que Grenoble-Alpes-Métropole s'interroge sur un éventuel arrêt des inscriptions). Il y aura aussi des besoins pour des projets inscrits au NPNRU.

- Mme Court (CA de Loire-Forez) remercie le préfet d'accorder du poids à la question de l'aide aux propriétaires bailleurs. Il est important d'avoir du locatif dans les centres-bourgs. Ces dernières années, les propriétaires bailleurs ont été oublié ce qui est regrettable car il manque des logements conventionnés dans le parc ancien.

- Mme Domenach (SOLIHA) salue l'intervention de la vice-présidente de la CA de Loire-Forez sur les propriétaires bailleurs et l'impact de la rénovation des centres anciens. SOLIHA peut accompagner les collectivités locales pour cibler les propriétaires bailleurs. Elle indique également que sans le phénomène de « stop and go » de l'Anah et la réforme des intercommunalités, l'objectif de 75 000 logements aurait été atteint. En 2018, deux éléments impacteront également le traitement des dossiers, à savoir la simplification et la dématérialisation du dépôt et de l'instruction. Ainsi, SOLIHA est à l'écoute du futur calendrier qui permettra de pouvoir répondre aux problèmes concrets comme les sorties d'hôpital.

Mme Guinard (DREAL) confirme que la dématérialisation de l'instruction des dossiers sera déployée à compter d'avril-juin 2018.

4- Renfort hivernal

Mme Delaunay (DRDJSCS) présente le renfort hivernal. Un effort d'anticipation a été mené avec l'ensemble des partenaires au vu du froid qui règne depuis quelques jours.

Plusieurs leviers du plan hivernal coexistent : la mobilisation des acteurs (particulièrement les SIAO), le renforcement des dispositifs de veille sociale (115, maraudes, accueils de jour, accueils de nuit) et l'ouverture de places d'hébergement.

Actuellement, sur instruction du Ministre, pour faire face à la vague de froid, des places exceptionnelles et supplémentaires au renfort hivernal, sont également mobilisées dans des gymnases, casernes ou bâtiments mis à disposition. Toutes les solutions sont étudiées pour accueillir les personnes vulnérables. Mme Delaunay souligne également l'action de l'agence régionale de santé (ARS) à travers ses délégations territoriales.

Le renfort hivernal fait l'objet d'un suivi particulier par le cabinet du Ministre et le ministère : une remontée hebdomadaire portant sur les places ouvertes et leur occupation leur est transmise.

Cette année, le parc hivernal de la région se compose de 3 000 places, soit si l'on y ajoute le parc pérenne, un total de près de 15 000 places ouvertes. Il sera nécessaire d'anticiper les sorties des places hivernales d'hébergement avant le 31 mars 2018, afin d'accompagner les personnes vers une solution plus pérenne, car en 2018, à la différence des années précédentes, aucune pérennisation de place hivernale n'est envisagée à ce jour.

Mme Delaunay remercie l'ensemble des acteurs mobilisés aux côtés de l'État pour proposer des solutions aux personnes en détresse. Elle ajoute que la DRDJSCS inscrira ses prochains travaux, en lien avec la DREAL, dans le cadre de la stratégie du logement et du plan « Logement d'abord ».

Questions/remarques des participants :

- M. de Vesvrotte (UNAFO) interpelle sur le nombre insuffisant de places d'hébergement ou inadaptes, certaines personnes sont réorientées sans être prises en charge. Environ 400 personnes ont des solutions d'hébergement précaire et sont en attente de place dans le parc Asile, suite à leur passage en Guichet Unique (GUDA).

Monsieur le préfet de région explique qu'il y a une augmentation du nombre de demandeurs d'asile et que cela a complètement engorgé le dispositif. De nouvelles places dans les structures d'accueil pour demandeurs d'asile vont être ouvertes via des conventions. La situation est préoccupante car le nombre de demandeurs continue d'augmenter, contrairement à l'Allemagne ou à l'Italie. Il a été remarqué des demandeurs d'asile d'Afrique mais également d'Albanie. Plus de 50 % des demandeurs asile sont albanais ou algériens. Chaque situation doit être étudiée.

- M. Delmas (Fédération des acteurs de la solidarité) rapporte qu'il n'y a pas assez de places, notamment dans l'Isère, pour les personnes âgées, les femmes et les enfants de moins de 3 ans. Sur les accueils de jour qui seront ouverts la nuit, comment cela s'organisera-t-il car les structures ne sont pas adaptées ? De plus, celui de Grenoble est menacé de fermeture.

Monsieur le préfet de région indique qu'aucun critère national n'a été précisé ou imposé. Il faut étudier au cas par cas.

- M. Rival (CA Porte de l'Isère) ajoute que les personnes qui sortent du système CADA restent isolées. Il faudrait pouvoir les rediriger vers des petits logements peu chers. Ces personnes doivent être mises à l'abri jusqu'à la fin de la trêve hivernale.

Monsieur le préfet de région explique que si ce sont des réfugiés, ils bénéficient des places en CPH et rentrent dans le droit commun. Si ce n'est pas le cas, ils sont alors déboutés et devraient normalement retourner dans leur pays. Souvent ils restent en France et doivent passer devant la justice, qui leur propose un billet d'avion ou de bateau pour retourner dans leur pays. Si c'est encore un refus, cela rentre dans un nouveau cadre législatif. L'instruction nationale est d'avoir une plus grande fluidité du parc, notamment pour les structures d'accueil des demandeurs d'asile. 5 ou 6 % des personnes présentes dans le dispositif national d'accueil devraient être réorientées vers du logement de droit commun, mais il est difficile de trouver un logement adapté. De même, 9 % des personnes déboutées sont en présence indue dans les structures pour demandeurs d'asile et ont vocation à en sortir.

- Mme Garnier (Grenoble-Alpes-Métropole) explique que sur Grenoble, des familles avec enfants restent à la rue par manque de place. Beaucoup de jeunes africains, mineurs ou jeunes majeurs, arrivent par Briançon. Le département n'a plus de places et ils restent dans la rue.

Monsieur le préfet de région connaît cette situation où les personnes arrivent par les Alpes. Chaque semaine, 1 000 personnes sont bloquées et remises aux autorités italiennes. Selon l'Italie, 200 000 personnes sont arrivées chez eux et restent en attente sur leur sol. Il est très compliqué de savoir quel est le nombre de mineurs.

Monsieur le préfet de région salue le travail des associations et des collectivités locales qui font face à des milliers de situations particulières. Dans le Rhône, 700 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes cette année. Le Gouvernement travaille avec ADF pour avoir un dispositif d'accueil des mineurs réfugiés.

5- Point sur l'intégration des réfugiés

Mme Vinay (SGAR) présente les éléments sur l'intégration des réfugiés, et notamment les différents publics accueillis et les dispositifs d'accueil. La région constate une forte augmentation en un an des demandes d'asile (+ 32%). Cette augmentation pose souci car le nombre de places dans les structures de l'asile est insuffisant : Auvergne-Rhône-Alpes ne dispose que de 7 300 places à gestion locale (2 400 places supplémentaires hors CAO étant à gestion nationale) à mettre en perspective avec les 9 500 déposées depuis le début de l'année. La question de l'intégration des réfugiés est donc essentielle pour fluidifier la demande d'asile. En effet, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ont vocation à quitter les structures pour demandeurs d'asile et rentrent dans le droit commun tant en termes de logement, que d'emploi ou d'accès aux droits. Il est donc nécessaire de développer des dispositifs d'intégration, en particulier sur le logement, pour libérer des places dans les structures asile et permettre aux réfugiés de retrouver un parcours de vie « normal ». L'intégration de ces personnes demande une approche globale des politiques publiques (logement, emploi, santé, éducation...).

Le SGAR et la DRDJSCS travaillent conjointement sur le sujet. Un appel à projet a été lancé pour créer de nouvelles places dans les centres provisoires d'hébergement (réservés aux réfugiés). La question du logement est un enjeu clé et cela nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du logement.

Questions/remarques des participants :

- M. de Vesvrotte (UNAFO) évoque le PRIR (Programme régional d'Intégration des Réfugiés). Il souhaite avoir une visibilité sur les crédits 2018 pour assurer la continuité et la fluidité du dispositif.

Mme Vinay indique que le SGAR est également vigilant sur l'obtention de ces crédits mais qu'à ce jour il n'existe aucune visibilité quant aux crédits disponibles sur le BOP 104 « intégration ». Le préfet de région interviendra auprès du ministre pour solliciter des crédits complémentaires pour permettre de déployer les dispositifs transversaux d'intégration.

Monsieur le préfet de région ajoute que du fait de la position géographique de la région, les réfugiés ont tendance à venir dans de grandes régions et pas forcément dans des départements ruraux.

6- Point d'avancement sur le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

Mme Vinay (SGAR) fait un point d'avancement sur le NPNRU, dont le gouvernement a annoncé une augmentation progressive de l'enveloppe de 5 à 10 milliards. Trois milliards sont d'ores et déjà stabilisés (1Md€ de l'État et 2Md€ d'Action Logement). En région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets d'intérêt national (PRIN) sont globalement bien avancés.

La gouvernance des PRIR (Projets d'intérêt régional) s'organise bien : le Comité des financeurs vient d'être créé. Il est présidé par le préfet de région, le président du Conseil régional et du préfet de département concerné par un projet. Il rassemble la caisse des dépôts, les représentants des bailleurs sociaux, Action Logement, la DREAL en tant que délégué régional de l'ANAH, de l'ANRU et du CGET. La première réunion se tiendra le 4 décembre. L'instance est souple et ne nécessite aucun quorum (avis dématérialisé possible également).

7- Foncier public : avis du CRHH sur la liste des terrains mobilisables à des fins de logement

M. Vauterin (DREAL) présente l'arrêté fixant la liste régionale du foncier public mobilisable à des fins de logement (terrains avec décote de droit dans l'article 1). L'année 2017 est satisfaisante : 4 terrains ont été cédés (environ 500 logements en perspective).

Un bilan a été réalisé par la DREAL pour 2016 (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/mobilisation-du-foncier-public-a-des-fins-de-a12458.html>). Il en sera de même pour les années suivantes.

L'avis du CRHH est requis pour l'inscription à la décote de droit c'est-à-dire pour l'article 1.

Questions/remarques des participants :

- Mme Bazaille (DDT 69) indique que, après études et concertations locales, il a été décidé que le terrain de la caserne de Chabal à Saint-Priest, en annexe 1, sera dédié à un projet économique. Elle propose donc de retirer ce bien de la liste.

- M. Cano (DDT 07) précise que les négociations sur le terrain à Saint-Péray inscrit en article 3 dans le projet envoyé aux membres du CRHH, avancent bien avec le conseil départemental de l'Ardèche. Il propose de le reporter en annexe 1. Ce terrain est situé dans une commune SRU et cela permettra une opération intéressante.

M. Vauterin (DREAL) propose de passer au vote sans le terrain de la caserne de Chabal et avec celui de la commune de Saint-Péray.

Au vu des propositions, **le CRHH donne un avis favorable à l'unanimité.**

La séance est levée.

Le diaporama de cette séance est consultable sur le site internet de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-de-l-habitat-et-de-l-a2684.html>

Prochaine séance plénière du CRHH : **le vendredi 2 mars 2018 matin**